

Quelque 105.000 intermittents du spectacle ont été indemnisés en 2009, pour près de 1,3 milliard d'euros, alors que les cotisations du secteur n'ont représenté que 223 millions d'euros, a-t-on appris vendredi auprès de l'Unedic, confirmant une information des Echos.

Le quotidien économique a annoncé vendredi que l'Unedic avait encaissé 223 millions d'euros de cotisations pour les intermittents mais leur avait reversé 1,276 milliard de prestations en 2009, soit un déficit de 1,054 milliard.

"Le montant des cotisations et des prestations correspond aux comptes de l'Unedic", a-t-on confirmé à l'Unedic.

La CGT spectacle a vivement réagi à cette information, se demandant, dans un communiqué, si leur publication était "un hasard alors que viennent de s'ouvrir les négociations sur l'assurance chômage ?".

Patronat et syndicats ont entamé lundi dernier les négociations sur une nouvelle convention d'assurance chômage qui doivent aboutir d'ici à fin mars, date à laquelle expire l'actuelle convention entrée en vigueur en 2009.

Ne figure pas au menu des discussions le cas particulier du régime des intermittents qui avait fait l'objet d'une grande réforme en 2003, plusieurs fois ajustée depuis.

La Fédération CGT du Spectacle se dit aujourd'hui "pour une véritable réforme" et prône "un examen sérieux de ses propositions alternatives" sur l'assurance chômage des artistes et techniciens du spectacle.

"Nous avons élaboré des propositions (...) depuis maintenant plus de 10 ans. A ce jour, elles n'ont fait l'objet d'aucun examen au sein de l'Unedic et pas même au niveau gouvernemental", affirme-t-elle.

La CGT rappelle par ailleurs que la précarité a un coût pour l'assurance chômage, avec des indemnités plus fortes pour des CDD que des CDI, "parlant" que les intérimaires sont aussi sources de dépenses pour l'Unedic.

Elle trace enfin un parallèle avec les ruptures conventionnelles de contrat de travail entre salarié et employeur, dites à l'amiable, "chères à Laurence Parisot" la présidente du Medef, qui ont coûté 1,3 milliard d'euros en 2010, selon la CGT.